

ASSOCIATION DE COMMUNES SECURITE EST LAUSANNOIS

RAPPORT DE GESTION 2023



**du Comité de direction
au Conseil intercommunal Sécurité Est Lausannois**

PREAVIS N°02 - 2024

du Comité de direction

au Conseil intercommunal Sécurité Est Lausannois

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal,

Conformément aux dispositions :

- de la Loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93c et 125b) ;
- du Règlement du Conseil d'Etat du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, modifié le 16 novembre 1984 (art. 34) ;
- du Règlement du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois du 15 novembre 2012 (art.72).

Le Comité de direction a l'honneur de vous soumettre le présent rapport sur sa gestion pendant l'exercice 2023.

TABLE DES MATIERES

1. Organisation.....	5
1.1 Organigramme du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2023	7
2. LES AUTORITES	8
2.1 Le Comité de direction - Législature 2021-2026.....	8
2.2 Le Conseil intercommunal – Législature 2021-2026	10
2.3 Séances du Conseil intercommunal.....	11
3. RÉSUMÉ DES COMPTES 2023	12
3.1 Résultat d'exercice	12
3.2 Analyse des charges de fonctionnement	12
3.3 Analyse des revenus	13
3.4 Participations et remboursements de collectivités publiques.....	13
3.5 Conclusion.....	14
4. DIRECTION	16
4.1 Ressources humaines	16
4.2 Personnel du service	17
5. DIVISION ADMINISTRATIVE	19
5.1 Section Police administrative	19
6. DIVISION OPERATIONNELLE.....	29
6.1 Chef Sécurité publique.....	29
6.2 Section Police mobile.....	29
6.3 Section Police territoriale	33
6.4 Unité Radar	37
6.5 Unité Garde-parcs	37
7. DIVISION SERVICES GENERAUX	38
7.1 Signalisation Routière (SR).....	38
8. CONCLUSION.....	40

GLOSSAIRE

Abréviations principales	Explications
AO	Amende d'ordre
APOL	Association Police Lavaux
ASEL	Association Sécurité Est Lausannois
ASP	Assistant de sécurité publique
BPA	Bureau de prévention des accidents
CAP	Capitaine
CC	Cours de cadres
CODIR	Comité de direction
CORE	Collaboration Renforcée
CP	Code pénal
CPC	Commission de police et des contraventions
CPP	Code de procédure pénale
EPT	Emploi plein temps
EM	Etat-major
EMCC	Etat-Major cantonal de conduite
FOCO	Formation continue
GDM	Gendarmerie
GT	Groupe de travail
ISP	Institut Suisse de Police
JEP	Journal des événements polices
LADB	Loi et règlement sur les auberges et débits de boissons
LCR	Loi fédérale sur la circulation routière
LEtr	Loi fédérale sur les étrangers
LOPV	Loi sur l'organisation policière vaudoise
LProP	Loi sur la protection de la population
Lstup	Loi fédérale sur les stupéfiants
MGP	Mission générale de police
OPV	Organisation policière vaudoise
ORCA	Organisation en cas de catastrophes
PEF	Policier En Formation
PEL	Police Est Lausannois
PCV	Police cantonale vaudoise
POLCOM	Police communales vaudoise
PS	Police-Secours
PP	Prévention-Proximité
REGIO	Projet Police Ouest Lausannois - Gendarmerie
RGPI	Règlement général de police intercommunal
SAGA	Système d'aide à l'engagement
SAT	Surveillance automatique du trafic
SINAP	Système d'information et d'archivage police
SR	Signalisation routière
SSB	Socle sécuritaire de base

1. Organisation

La Constitution vaudoise précise que les communes sont responsables du maintien de la sécurité sur leur territoire. Celle-ci peut être assurée soit par la Gendarmerie vaudoise soit par un corps d'une police communale ou intercommunale (ci-après police communale). La Loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) du 11 septembre 2011 mentionne expressément que les polices du canton ont le devoir et la responsabilité de remplir leurs missions en assurant, de façon permanente, une collaboration étroite entre elles, une harmonisation et une cohérence de leur organisation et de leurs actions tout en recherchant en permanence une optimisation du dispositif policier dans le but d'assurer la qualité et l'efficacité dans l'exercice de leurs missions respectives.

A ce jour, l'Association dispose, pour l'ensemble du territoire des 4 communes membres, d'une organisation policière à même de :

- assurer la protection des personnes et des biens ;
- veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois fédérales et cantonales ainsi que des règlements communaux ;
- prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics, ainsi qu'à l'environnement ;
- prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes ;
- assurer la surveillance et la régulation de la circulation routière, sous réserve des missions spécifiques de l'Etat et des missions susceptibles d'être confiées aux assistants de sécurité publique ;
- établir les constats de police et enregistrer les plaintes pénales conformément à la loi ;
- assurer, lorsque le recours à la force publique est nécessaire, l'exécution des décisions administratives et judiciaires ;
- exercer des tâches dans le domaine de la protection de l'Etat ;
- mener des actions de prévention afin d'empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable ;
- enseigner la prévention routière et judiciaire dans les classes scolaires ;
- gérer les missions d'une police administrative (police du commerce et des inhumations).

Au niveau technique, le Corps de police est composé de cadres diplômés et certifiés ISP, de policiers brevetés, d'assistants de sécurité publique et d'employés civils assermentés. Le service est dirigé par un Commandant, chef de service, soutenu par un Etat-major (EM).

Le CODIR garde un contrôle sur les objectifs prioritaires qu'il souhaite poursuivre dans le cadre fixé par la législation. Il décide de la politique générale et des axes qu'il entend faire respecter par l'élaboration d'un budget d'une part, mais également en donnant des directives précises au Commandant de police. De par sa proximité et des contacts permanents avec le personnel de l'Association, il garde un aperçu sur la bonne marche du service et un contrôle sur les comptes et peut ainsi être à même de réagir rapidement en cas d'événement majeur.

Projet CoRe

Le projet CoRe, mis en place au printemps 2022 à la suite du plan ORCA Covid, a été adapté au 1^{er} juin 2023 avec notamment la mise en suspens des patrouilles mixtes avec la gendarmerie.

Les actions suivantes se sont poursuivies, avec notamment les réflexions dans les domaines de la formation continue commune, les interventions d'urgence, la proximité et les centrales d'engagement, ceci sous l'angle du décloisonnement et de la mutualisation des forces.

Collaboration PEL – POLICE LAVAUX

La collaboration PEL-POLICE LAVAUX s'est poursuivie en 2023. Ainsi, les différentes patrouilles de ces deux corps de police ont continué d'intervenir sur l'ensemble des deux territoires afin de se prêter « main-forte » lors d'événements nécessitant rapidement des policiers. Cette collaboration entre nos deux corps de police a permis également d'améliorer notre efficacité en mutualisant nos forces en cas d'absence imprévue d'un collaborateur (maladie, accident, etc.).

Vu l'effectif de nos organisations et la peine à recruter du personnel formé, une mutualisation pérenne des unités opérationnelles pourrait être une solution. Une réflexion à ce sujet a démarré fin 2022 sous l'impulsion des Commandants des deux corps de police. Les cadres opérationnels des deux entités se sont rencontrés à plusieurs reprises pour dresser le bilan actuel et les grandes lignes de réflexion et ceci sous la conduite d'une cheffe de projet mise à disposition du secrétariat CDPV-SOPV. Les travaux sont toujours en cours et devraient se poursuivre cette année avec comme objectif de pouvoir mettre en place un jour un projet réaliste, efficace, qui puisse répondre en finalité aux attentes des citoyens et aux exigences de la LOPV, tout en conservant l'autonomie politique et organisationnelle de nos associations.

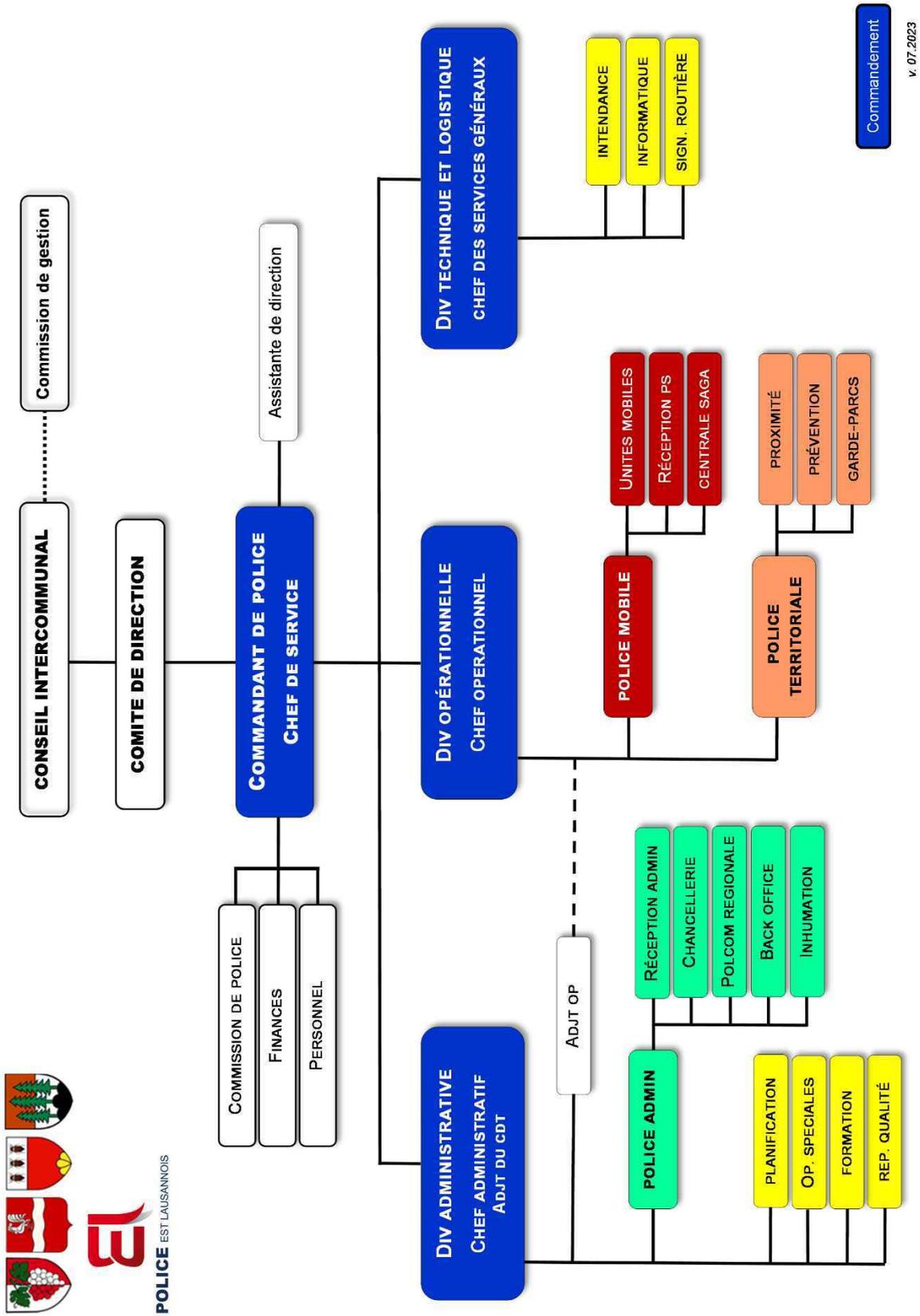
Formation

L'OPV a permis de poursuivre la formation permanente au sein de l'ensemble des polices vaudoises, notamment dans les domaines du tir, de la sécurité personnelle et des premiers secours (BLS-AED / Usage des moyens de secours comme le défibrillateur). Cette formation partagée a permis aux collaborateurs des corps de police volontaires de suivre des entraînements communs, permettant de gagner ainsi en efficacité (planification simplifiée des moniteurs) et de bénéficier d'un enseignement identique.

Au mois d'août 2023, après avoir réussi leur examen de capacité opérationnelle (ECO) au terme de leur 1^{ère} année académique à l'École de police de Savatan, nos deux aspirants ont rejoint une unité de Police-secours pour leur 2^{ème} année in situ en tant que « policier en formation » (PEF). Cette année sur le terrain doit leur permettre de mettre en pratique les différentes techniques policières (interventions, constats d'accident, prise de plaintes, enquêtes, résolution de problèmes, proximité, etc.) et ainsi de se présenter aux examens du Brevet Fédéral en août 2024.

En septembre 2023, trois aspirants policiers ont rejoint l'Académie de Savatan pour leur 1^{ère} année théorique.

1.1 Organigramme du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023



Commandement

v. 07.2023



2. LES AUTORITES

2.1 Le Comité de direction - Législature 2021-2026

2.1.1 Message du Président

Après que la patience, la résilience et l'humilité aient rythmé les trois dernières années, il ne fallait pas moins qu'une bonne dose de positivisme pour entamer le 12ème exercice de l'Association Sécurité Est Lausannois.

Dans un monde en constante évolution, marqué par l'émergence de nouvelles technologies, de dynamiques sociales changeantes et de menaces en mutation, le travail de la police est plus complexe que jamais. Malgré ces défis, notre engagement envers la protection et le service à la population demeure immuable. Raisons pour lesquelles le positivisme et l'envie d'avancer restent des ingrédients à toute bonne recette.

Ce rapport ne se veut pas une analyse approfondie des tendances criminelles, malgré des statistiques 2023 en hausse sur l'ensemble du territoire suisse. Il met néanmoins en lumière les initiatives et les efforts déployés pour renforcer la confiance entre la police et les citoyens qu'elle sert. Il est le reflet de notre engagement envers la transparence et la responsabilité.

Tous ensembles, nous sommes résolu à faire des progrès dans la lutte contre la criminalité, la prévention de la violence et la promotion de la sécurité sur les territoires de nos polices communales. C'est en reconnaissant les défis persistants et en s'engageant tous ensembles que nous pouvons les aborder avec détermination et résolution.

A mesure que nous avançons dans cette ère de changement rapide, nous restons déterminés à adapter les stratégies, à renforcer nos partenariats et à innover dans notre approche pour répondre aux besoins de nos communautés. Ce rapport, comme les précédents et les prochains, est une étape essentielle dans notre engagement continu envers la sécurité, la justice et le bien-être de tous ceux que nous servons.

Au nom du Comité de direction, j'adresse mes plus vifs remerciements aux collaboratrices et collaborateurs de la PEL et leur témoigne ma gratitude car, grâce à leurs actions, le sentiment de sécurité est bien présent sur le territoire de nos quatre communes, témoin incontestable qu'il fait « bon vivre » dans notre région.

Pour conclure, je remercie particulièrement l'ensemble du Comité de direction et du Conseil intercommunal pour leur engagement en faveur de notre association au profit des populations de nos quatre communes durant cette année 2023.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport.

Jean-Marc Chevallaz

2.1.2 Composition du CODIR du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023



Jean-Marc CHEVALLAZ
Président du Comité de direction

Conseiller municipal - Pully



Nathalie GREINER
Vice-Présidente du Comité de direction

Syndique - Belmont-sur-Lausanne



Céline DILLNER-REICHEN
Membre du Comité de direction

Conseillère municipale – Paudex



Gil REICHEN
Membre du Comité de direction

Syndic - Pully



Jean-Claude ROCHAT
Membre du Comité de direction

Conseiller municipal - Savigny



Dan-Henri WEBER
Secrétaire du Comité de direction

Commandant Police Est Lausannois

2.2 Le Conseil intercommunal – Législature 2021-2026

2.2.1 Situation du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Membres du bureau :

Fonction	Nom et prénom	Commune politique
Président :	BURRI Fritz	Savigny
Vice-présidente :	YERSIN Lena	Pully
Scrutateurs :	CHASSOT David LUDE Nathalie	Savigny Pully
Secrétaire :	RICHARD Anne-Françoise	-

Membres du Conseil intercommunal :

	Nom et prénom	Commune politique
	AESCHLIMANN Christian	Savigny
	BARTOLACELLI Jean-Charles	Belmont-sur-Lausanne
	CUCHE Gérald	Pully
	DE LANDERSET Xavier	Paudex
	FAVRE Dominique	Pully
*	GANOUR-Gumy Stéphanie	Belmont-sur-Lausanne
	GROSSENBACHER Benoît	Belmont-sur-Lausanne
**	HALDY Philippe	Pully
	HAUSERMANN David	Pully
	MASMEJAN Lydia	Pully
	MICHELET Philippe	Belmont-sur-Lausanne
	SANCHEZ Juan José	Paudex
	SCHÄPPI Daphnée	Savigny
	SCHRANZ Anne	Pully
	SPRING Jean-François	Paudex

* Mme Stéphanie Ganour-Gumy a donné sa démission au 31.10.2023. Son remplaçant, M. Jérémie Francey, doit encore être assermenté.

** M. Philippe Haldy a donné sa démission au 31.12.2023. Son remplaçant, M. Stéphan Maegerlish, doit encore être assermenté.

Membres de la Commission de gestion :

	Nom et prénom	Commune politique
	BARTOLACELLI Jean-Charles	Belmont-sur-Lausanne
	SCHÄPPI Daphnée	Savigny
	SCHRANZ Anne	Pully
	SPRING Jean-François	Paudex

2.3 Séances du Conseil intercommunal

Séance du 15 juin 2023 – Salle de conférences du Forum de Savigny

PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION :

- Préavis 1/2023 - Comptes de l'année 2022
- Préavis 2/2023 – Rapport de gestion 2022

RAPPORT DES COMMISSIONS :

- Rapport de la commission de gestion sur le préavis 1/2023 – Comptes de l'année 2022, adopté à l'unanimité des membres présents.
- Rapport de la commission de gestion sur le préavis 2/2023 – Rapport de gestion 2022, adopté à l'unanimité des membres présents.

Séance du 2 novembre 2023 – Foyer de la maison pulliérane de Pully

PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION :

- Préavis 3/2023 – Crédit complémentaire pour l'achat d'un groupe électrogène de secours
- Préavis 4/2023 – Budget 2024

RAPPORT DES COMMISSIONS :

- Rapport de la Commission de gestion sur le préavis 3/2023 – Crédit complémentaire pour l'achat d'un groupe électrogène de secours – adopté à l'unanimité des membres présents.
- Rapport de la Commission de gestion sur le préavis 4/2023 – Budget 2024 – adopté à l'unanimité des membres présents.

3. RÉSUMÉ DES COMPTES 2023

L'Association a mandaté le Service des finances de la Ville de Pully pour la tenue de la comptabilité des comptes « police », du règlement des factures et de la facturation aux tiers des prestations assurées par le service.

Comme le prévoient les statuts de l'Association, les charges de fonctionnement relatives aux tâches principales sont réparties entre les 4 communes membres, selon la clef de répartition prédéfinie. Quant aux tâches optionnelles, à savoir celles qui sont assurées par le personnel de l'Association mais pour une commune spécifique (ex. service des inhumations qui concerne uniquement la Ville de Pully et la Commune de Paudex), elles leur sont facturées individuellement.

3.1 Résultat d'exercice

Le résultat d'exploitation de l'Association pour l'année 2023 peut être qualifié de bon, grâce à une maîtrise des charges et à des revenus financiers supérieurs aux attentes.

3.2 Analyse des charges de fonctionnement

Globalement, les charges de fonctionnement ont été, en 2023, plus élevées de 0.6% par rapport au budget 2023 et supérieures de 6.5% par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes de l'année 2022.

3.2.1 Charges relatives aux autorités et personnel

Les charges concernant les autorités et le personnel sont en hausse de 1.0% par rapport au montant prévu dans le cadre de l'élaboration du budget 2023 et de 8.7% par rapport à celles constatées dans le bouclage des comptes 2022. Ainsi, l'effectif du personnel œuvrant pour l'Association est de 61.7 ETP.

L'augmentation constatée par rapport au budget 2023 et aux comptes de l'année 2022 provient pour l'essentiel d'une indexation des salaires supérieure aux prévisions et de deux policiers en formation (PEF) n'ayant pas été budgétisés.

3.2.2 Charges relatives aux biens, services et marchandises

Les charges concernant les achats de biens, services et marchandises sont moins élevées de 8.8% par rapport à celles prévues dans le cadre de l'élaboration du budget 2023 et de 1.4% par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2022.

Les non dépenses d'un peu plus de CHF 190'000.00 par rapport au budget 2023 s'expliquent de la manière suivante :

Explications

Diminution coût exploitation Polycom, EpsiPol/EpsiPour et SAGA	20'000.00 CHF
Véhicule d'intervention RU102 commandé mais pas encore livré	73'000.00 CHF
Diminution réparations matériel spéc. et affichage prévention	17'000.00 CHF
Diminution remplacement des signaux	20'000.00 CHF
Diminution tenue de représentation des officiers + matériel	17'000.00 CHF
Diminution des frais de carburant	11'000.00 CHF
Diminution de l'entretien des véhicules à moteur	9'000.00 CHF
Diminution des primes d'assurances choses, RC	9'000.00 CHF
Diverses diminutions	14'000.00 CHF
Total des non dépenses	190'000.00 CHF

3.2.3 Charges relatives aux amortissements

La somme de CHF 68'624.40 comptabilisée dans les comptes de l'année 2023 concerne principalement l'assainissement des factures débiteurs faisant l'objet d'actes de défaut de biens.

3.2.4 Attributions aux fonds et aux financements spéciaux

La progression de ce type de charges constatée dans les comptes de l'année 2023 concerne l'ajustement de la réserve sur débiteurs douteux.

3.3 Analyse des revenus

Globalement, les revenus de fonctionnement ont été, en 2023, plus élevés de 0.6% par rapport aux prévisions incluses dans le budget 2023 et supérieurs de 6.5% par rapport à ceux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2022.

3.3.1 Taxes, émoluments et produits des ventes

Les revenus relatifs aux taxes, émoluments et produits des ventes sont supérieurs (+75.9%) par rapport aux prévisions incluses dans le budget 2023 et de 16.9% par rapport à ceux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2022.

Cet écart s'explique par des remboursements de traitements par les assurances suite à des absences prolongées de collaborateurs ainsi qu'un niveau des amendes plus élevé.

3.3.2 Part à des recettes cantonales sans affectation

La somme de CHF 4'417.25 comptabilisée dans les comptes de l'année 2023 concerne la redistribution de la taxe Co2. Cette somme est calculée sur la base de la masse salariale soumise aux cotisations AVS.

3.4 Participations et remboursements de collectivités publiques

Les revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques sont inférieurs de 18.0% par rapport à ce qui a été prévu dans le cadre de l'élaboration du budget 2023 et supérieurs de 1.7% par rapport aux comptes de l'année 2022.

Ce type de revenus concerne les participations des communes partenaires (Paudex, Belmont-sur-Lausanne, Savigny et Pully) au financement de l'Association. Par conséquent nous constatons qu'elles sont globalement inférieures d'un peu moins de CHF 1'675'000.00 aux prévisions incluses dans le budget 2023 et supérieures d'environ CHF 130'000.00 par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2022.

Ainsi, la participation de chacune des communes partenaires se présente de la manière suivante :

Communes	Comptes 2023	Budget 2023	Ecarts (en CHF)	Ecarts (en %)	Coût par habitant
Belmont-sur-Lsne	493'359.03	576'000.00	-82'640.97	-14.30%	126.63
Paudex	221'916.32	277'500.00	-55'583.68	-20.00%	144.29
Pully	6'497'136.50	7'940'710.00	-1'443'573.50	-18.20%	336.67
Savigny	400'945.29	494'100.00	-93'154.71	-18.90%	116.28
Total	7'613'357.14	9'288'310.00	-1'674'952.86	-18.00%	270.17

Par rapport à l'année 2022, la participation des communes partenaires se présente de la manière suivante :

Communes	Comptes 2023	Comptes 2022	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Belmont-sur-Lsne	493'359.03	491'439.94	1'919.09	0.40%
Paudex	221'916.32	221'640.89	275.43	0.10%
Pully	6'497'136.50	6'348'172.90	148'963.60	2.30%
Savigny	400'945.29	421'530.95	-20'585.66	-4.90%
Total	7'613'357.14	7'482'784.68	130'572.46	1.70%

3.5 Conclusion

Le douzième exercice de l'association « Sécurité Est Lausannois » se révèle plutôt positif. Le Comité de Direction a tenu le budget présenté. Le coût net à charge des communes partenaires a sensiblement diminué par rapport au budget 2023 et est par conséquent resté à peu près au même niveau que celui constaté lors du bouclage des comptes de l'année 2022. Ceci confirme que l'Association « Sécurité Est Lausannois » a atteint son rythme de croisière.

Dans ce contexte, la maîtrise des coûts restera pour les prochaines années, l'une des préoccupations principales du Comité de Direction.

Par conséquent, nous gérerons les ressources mises à notre disposition par le Conseil intercommunal et par les communes de la façon la plus rigoureuse possible, en étant conscient que l'Association « Sécurité Est Lausannois » devra s'adapter aux évolutions à venir.

Comptes 2023 par nature

	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022	Ecart	
3	CHARGES	11'639'339.10	11'574'690.00	10'929'090.64	64'649.10
30	AUTORITES ET PERSONNEL	9'416'721.80	9'322'500.00	8'661'853.42	94'221.80
300	AUTORITES ET COMMISSIONS	14'512.50	18'500.00	14'556.25	-3'987.50
301	PERSONNEL ADMINISTRATIF ET	7'202'901.30	6'981'200.00	6'681'300.05	221'701.30
303	ASSURANCES SOCIALES	643'094.95	656'650.00	618'125.45	-13'555.05
304	CAISSES DE PENSIONS ET DE PREVOYANCE	1'143'513.60	1'111'000.00	999'676.20	32'513.60
305	ASSURANCES ACCIDENTS ET MALADIE	171'957.70	172'000.00	160'843.50	-42.30
306	INDEMNISATION ET REMBOURSEMENT DE FRAIS	22'783.60	27'800.00	24'155.10	-5'016.40
309	AUTRES CHARGES AUTORITES & PERSONNEL	217'958.15	355'350.00	163'196.87	-137'391.85
31	BIENS, SERVICES, MARCHANDISES	2'006'146.50	2'200'690.00	2'035'592.91	-194'543.50
310	IMPRIMES ET FOURNITURES DE BUREAU	37'452.69	42'700.00	30'914.32	-5'247.31
311	ACHAT DE MOBILIER, MATERIEL, MACHINES	239'900.36	316'345.00	434'675.62	-76'444.64
312	ACHAT D'EAU, D'ENERGIE, DE COMBUSTIBLE	77'491.60	93'800.00	77'477.40	-16'308.40
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	62'573.15	62'600.00	56'609.20	-26.85
314	ENTRETIEN DES IMMEUBLES, ROUTES ET	137'133.24	159'400.00	103'875.81	-22'266.76
315	ENTRETIEN D'OBJETS MOBILIERS ET	90'439.70	115'780.00	98'784.69	-25'340.30
316	LOYERS, FERMAGES ET REDEVANCES	254'060.00	254'060.00	253'660.00	
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERVICES	1'099'190.36	1'145'870.00	971'586.07	-46'679.64
319	IMPOTS, TAXES, COTISATIONS ET FRAIS	7'905.40	10'135.00	8'009.80	-2'229.60
32	INTERETS PASSIFS			523.40	
329	AUTRES INTERETS			523.40	
33	AMORTISSEMENTS	68'624.40		88'020.66	68'624.40
331	AMORTISSEMENTS OBLIGATOIRES DU	68'624.40		88'020.66	68'624.40
35	REMBOURSEMENTS, PARTICIPATIONS	446.40	1'000.00	406.80	-553.60
352	COMMUNES ET ASSOCIATIONS DE COMMUNES	446.40	1'000.00	406.80	-553.60
36	AIDES ET SUBVENTIONS		500.00	93.45	-500.00
366	AIDES INDIVIDUELLES		500.00	93.45	-500.00
38	ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET	147'400.00	50'000.00	142'600.00	97'400.00
380	ATTRIBUTIONS AUX FONDS DE RESERVE ET DE	147'400.00	50'000.00	142'600.00	97'400.00
4	REVENUS	-13'314'291.96	-11'574'690.00	-10'929'090.64	-1'739'601.96
41	PATENTES, CONCESSIONS			-200.00	
410	PATENTES			-200.00	
42	REVENUS DU PATRIMOINE	-6'100.00	-4'000.00	-4'310.00	-2'100.00
427	REVENUS DES IMMEUBLES DU PATRIMOINE	-6'100.00	-4'000.00	-4'310.00	-2'100.00
43	TAXES, EMOLUMENTS, PRODUITS DES VENTES	-4'015'464.71	-2'282'380.00	-3'435'907.81	-1'733'084.71
431	EMOLUMENTS	-23'455.30	-21'000.00	-24'748.65	-2'455.30
433	ECOLAGE	-764.00		-100.00	-764.00
435	VENTES ET PRESTATIONS DE SERVICE	-70'695.00	-71'880.00	-75'192.60	1'185.00
436	REMBOURSEMENTS DE TIERS	-487'428.04	-189'500.00	-322'052.20	-297'928.04
437	AMENDES	-3'433'122.37	-2'000'000.00	-3'013'814.36	-1'433'122.37
44	PART A DES RECETTES CANTONALES	-4'417.25		-5'888.15	-4'417.25
441	PART AUX IMPOTS S/GAINS IMMOBILIERS	-4'417.25		-5'888.15	-4'417.25
45	PARTICIPATIONS ET REMBOURSEMENTS	-9'288'310.00	-9'288'310.00	-7'482'784.68	
452	COMMUNES ET ASSOCIATIONS DE COMMUNES	-9'288'310.00	-9'288'310.00	-7'482'784.68	

4. DIRECTION



Lt-colonel Dan-Henri WEBER

Commandant Police Est Lausannois

Chef de service

Secrétaire du Comité de direction

Il dirige le Service avec l'appui de son Etat-major et de son secrétariat de direction. Il est directement responsable de la conduite, de la gestion du personnel ainsi que de la gestion financière du service. Outre sa fonction de secrétaire du CODIR et de Président de la Commission de police, il est membre et/ou participe :

- comme Président de la société des officiers des polices communales vaudoises (SOPV) ;
- au Bureau des commandants des polices communales vaudoises (CCPV) ;
- à la Direction opérationnelle de l'Organisation policière vaudoise (OPV) ;
- à la Conférence des Directeurs des polices vaudoises (CDPV) ;
- aux GT canton-communes – Réorganisation policière sur le plan vaudois ;
- au programme ODYSSÉE ;
- à la Commission Prévention/Communication des polices vaudoises ;
- aux séances de coordination judiciaire de l'OPV ;
- à la Société des Chefs des polices des villes de Suisse (SCPVS) ;
- à la Fédération suisse des fonctionnaires de police, section Lavaux ;
- à la Conférence des Chefs de service de la Ville de Pully ;
- à la commission Sécurité de la Ville de Pully ;
- à la commission Mobilité Ville de Pully – ASEL ;
- aux Manifestations officielles publiques.

4.1 Ressources humaines

L'Association a mandaté le Service des ressources humaines de la Ville de Pully pour le suivi des dossiers du personnel, notamment dans le domaine du recrutement, des contrats, des salaires et de la correspondance y relative.

Ce service a accompagné avec professionnalisme les collaborateurs dans leurs différentes problématiques, que ce soit au niveau des assurances, de la Caisse de pensions ou des démarches administratives inhérentes à leurs situations propres.

Diverses activités organisées pour le personnel communal de la Ville de Pully sont également proposées au personnel de l'ASEL. Plusieurs collaborateurs ont ainsi pu bénéficier des formations proposées par la Ville comme la gestion de projets, comment évaluer son personnel, la sécurité au travail, comment préparer sa retraite, etc.

En matière de prévention santé, les collaborateurs ont pu bénéficier de la campagne de vaccination contre la grippe et la borréliose/maladie de Lyme, ainsi que des « massages assis ».

La Ville de Pully étant habilitée à former des apprentis de commerce, c'est dans le cadre de leur tournus sur 3 ans que l'ASEL accueille, pour une durée de 12 mois, un-e jeune apprenti-e pour lui permettre de découvrir le monde de la police.

4.2 Personnel du service

4.2.1 Départs

Aucun départ en 2023

4.2.2 Aspirants nouvellement engagés / 1^{ère} année académique (EA 01-2023)

En septembre 2023

- Aspirant Mickaël Amara
- Aspirant Fabien Guex
- Aspirant Lawrence Laughery

4.2.3 Policiers En Formation / PEF / 2^{ème} année pratique (EA 01-2022)

En septembre 2023

- PeF Vanessa Mauris
- PeF Maxime Furiga

4.2.4 Engagement de collaborateurs en cours d'année

- Agente Lirije Trena (fin de formation EA 01-2021)
- Agent Julien Coquoz (fin de formation EA 01-2021)

4.2.5 Promotions

Approuvées par le Comité de direction au 1^{er} janvier 2023

- L'ASP Laurence Dufey à la distinction d'appointée ASP
- L'agent Samuel Guay à la distinction d'appointé
- L'agente Muriel Zinniker à la distinction d'appointée
- L'app Mauricio Basterrica au grade de caporal
- Le sergent David Boichat au grade de sergent-chef
- Le sergent-major Jean-Philippe Cruchon au grade d'adjudant
- Le sergent-major Ludovic Fragnière au grade d'adjudant
- Le sergent-major Costin Jianu à la fonction de chef d'unité

Approuvées par le Comité de direction au 1^{er} juillet 2023

- Le sergent-chef David Boichat au grade de sergent-major
- Le sergent-chef Tiago Teles au grade de sergent-major

4.2.6 Effectif du Service de police

L'effectif du Service de police au **31 décembre 2023** se présente comme suit :

- | | |
|---------------------------------|--|
| • 1 commandant, chef de service | • 9 appointés |
| • 3 officiers | • 6 agents |
| • 2 adjudants chefs | • 6 assistants Sécurité Publique (ASP) |
| • 7 adjudants | • 10 employés civils |
| • 8 sergents-majors | |
| • 10 sergents | • + 5 aspirants/PEF hors effectif |
| • 2 caporaux | |

Soit 64 collaborateurs actifs, représentant 61.7 EPT (61,8 EPT prévus au budget 2023).

4.2.7 Formation continue

Quelque 1'530 heures ont été consacrées à l'instruction et la formation continue notamment dans les domaines suivants :

- Tir au pistolet ;
- Sécurité personnelle ;
- Sensibilisation informatique ;
- BLS-AED (premiers-secours) ;
- Cours de conduite ISP ;
- Cours Police & Société ;
- Cours NAC (Nouveau Animaux de Compagnie).

5. DIVISION ADMINISTRATIVE



Capitaine Jean-Claude MANGILI

Chef de la Police administrative

Adjoint du Commandant

Membre de l'Etat-Major

Il dirige la division administrative et, outre sa fonction d'adjoint du Commandant, il a participé notamment aux :

- GT canton-communes – Collège Qualité Accréditation Déontologie
- GT canton-communes – Conférence FOCO
- GT canton-communes – INOPIA

5.1 Section Police administrative

Cette entité composée d'employés civils s'occupe notamment de :

- Accueillir le citoyen au guichet / au téléphone, le renseigner, voire le diriger vers l'entité spécialisée ;
- Réceptionner, trier, classer, archiver et envoyer tout le courrier et les documents / rapports du service ;
- Délivrer les macarons de stationnement aux ayants-droit ainsi que les autorisations pour l'utilisation du domaine public (food-truck, marché, stands divers) ;
- Agir en tant que partenaire régional pour le compte de la Police cantonale du commerce en faisant respecter la Loi et le Règlement sur les auberges et débits de boissons (LADB-RLADB) ;
- Remettre les documents nécessaires à l'organisation d'une manifestation (permis temporaire de vente de boissons alcooliques, tombolas, etc.) autorisée par l'Autorité communale ;
- Notifier les commandements de payer ;
- Gérer l'enregistrement et la restitution des objets trouvés ;
- Assurer le suivi administratif dans le cadre de l'enregistrement des amendes d'ordre et des procédures de poursuites ;
- Gérer le service des inhumations pour la Ville de Pully et la commune de Paudex en prestations complémentaires.

5.1.1 Chancellerie

5.1.1.1 Réquisitions traitées à la demande de diverses autorités

	2023	2022
Préfecture de Lavaux ou Ministère public	31	21
Divers services officiels	383	389
	414	410

5.1.1.2 Rapports transmis à diverses autorités

5.1.1.3 Traitement, facturation et envois des rapports aux diverses instances.

	2023	2022
Préfecture de Lavaux-Oron	992	1'151
Ministère public + Tribunal des mineurs	1'004*	265
Divers services officiels	678	1'446
	2'674	2'862

**Les plaintes (787 en 2023 et 644 en 2022) étaient auparavant intégrées dans "Divers services officiels". Elles ont été déplacées vers "Ministère public et Tribunal des mineurs".*

5.1.1.4 Réception

Durant l'année, le personnel administratif accueille et répond, directement au guichet du poste de police ou au téléphone, aux questions administratives de milliers de citoyens.

1'034 heures ont été consacrées à des tâches déléguées par les communes, telles que délivrance des autorisations de stationnement et d'utilisation du domaine public, entretien des horodateurs et gestion de la monnaie, etc.

Au guichet de la réception, il a été remis :

Permis de pêche

0 permis de pêche 0.00 CHF

Depuis 2013, les permis de pêche journaliers peuvent se commander directement en ligne par le pêcheur.

Objets trouvés

Objets enregistrés 491

Objets restitués aux ayants droit 224

Objets transmis aux autorités compétentes (police cantonale, service des automobiles, autres administrations) 9

Avis adressés aux déposants pour leur signaler une récompense à retirer 95

L'ensemble des récompenses s'élève à 2'324.00 CHF

Toutes les valeurs (en espèces) enregistrées représentent 5'184.35 CHF

5.1.2 Police du commerce Ville de Pully

Lotos

Aucun loto pour l'année 2023.

Tombolas

Autorisations délivrées 12

Etablissements publics au bénéfice de licences - état au 31.12.2023

Cafés-restaurants	21
Cafés-restaurants saisonniers	1
Tea-room sans alcool	2
Buvettes diverses	2
Buvettes de cinéma et théâtres	3
Magasins/commerces au bénéfice d'une autorisation simple pour vente au détail de boissons alcooliques à l'emporter	20
Patentes pour la vente au détail de tabac	16
Autorisation spéciale	2
Caveau	1

Permissions de prolongation d'ouverture des établissements publics

Taxes perçues	840.00 CHF
---------------	------------

Utilisation / anticipation du domaine public

- Marché
- Kiosques situés sur le Quai Amédée Milliquet
- Musiciens des rues – pantomimes
- Stands divers
- Réservations de places de parc / anticipations / fermetures de rues
- Autorisations de parquer pour les entreprises

Taxes perçues	58'306.00 CHF
---------------	---------------

Taxe de séjour

Montant encaissé	50'312.12 CHF
------------------	---------------

5.1.3 Service des inhumations (Ville de Pully et Commune de Paudex)

Personnes inhumées au cimetière de Chamblandes :

• en tombe à la ligne	15
• en tombe cinéraire et en columbarium	12
• au Jardin du souvenir	54
• en concession de corps	6
• en concession cinéraires	4
• dans une tombe existante	19
• Personnes inhumées au cimetière des Monts-de-Pully	1

Personnes décédées :

• sur la commune de Pully	75
• sur la commune de Paudex et inhumées à Pully	5

Montant des taxes d'inhumation, d'exhumation, vente de concessions et prolongations de sépulture	48'180.00 CHF
--	---------------

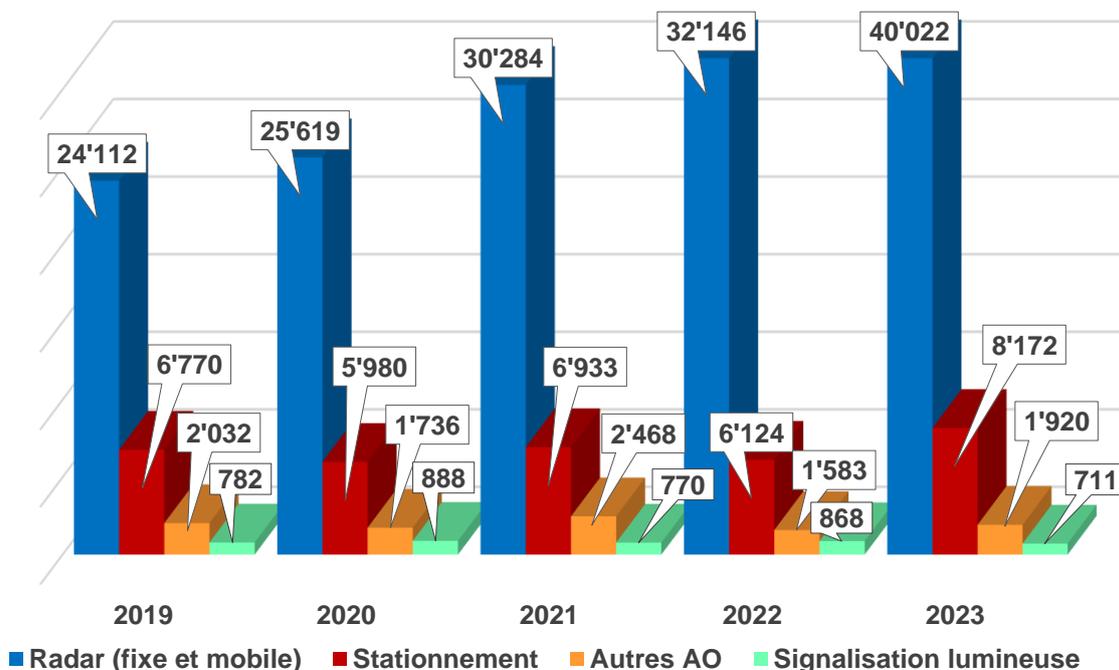
5.1.4 BUREAU DES CONTROLES

Le Bureau des contrôles est l'entité chargée d'enregistrer toutes les infractions et rapports de dénonciation, du suivi administratif (rappels, poursuites, etc.) et de tenir à jour les statistiques.

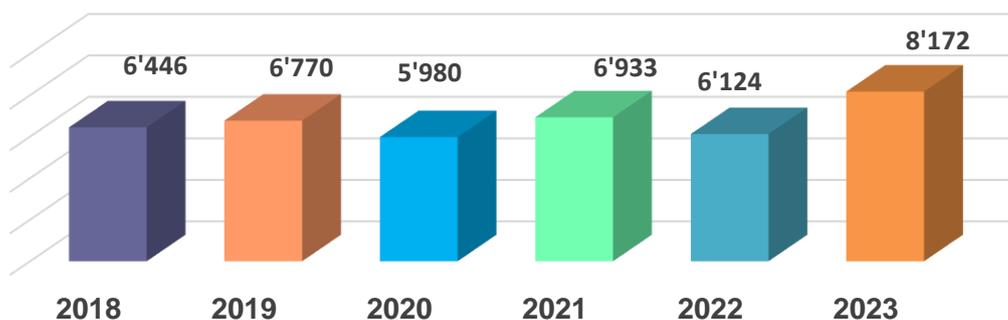
Amendes d'ordre

	Pully	Paudex	Belmont	Savigny	Chiffres 2023	Chiffres 2022
Amendes d'ordre (AO) sans vitesse	8'695	801	400	196	10'092	7'707
AO par Police-Secours + Prox	3'061	338	194	196	3'789	1'942
AO par ASP	5'634	463	206	0	6'303	5'765

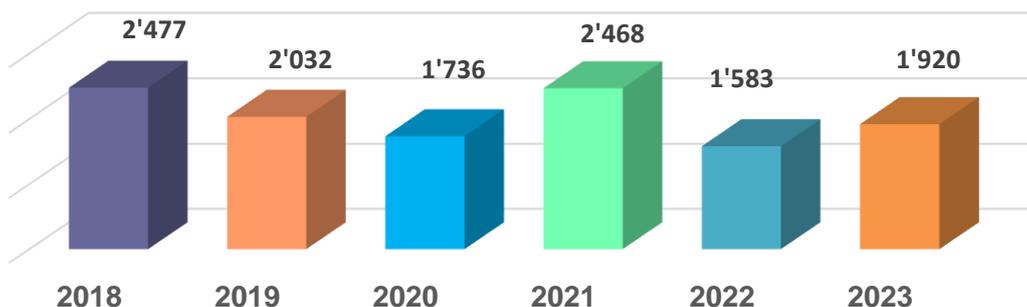
Statistiques des amendes d'ordre par genre



Statistique des AO pour stationnement



Statistiques des autres AO (circulation)

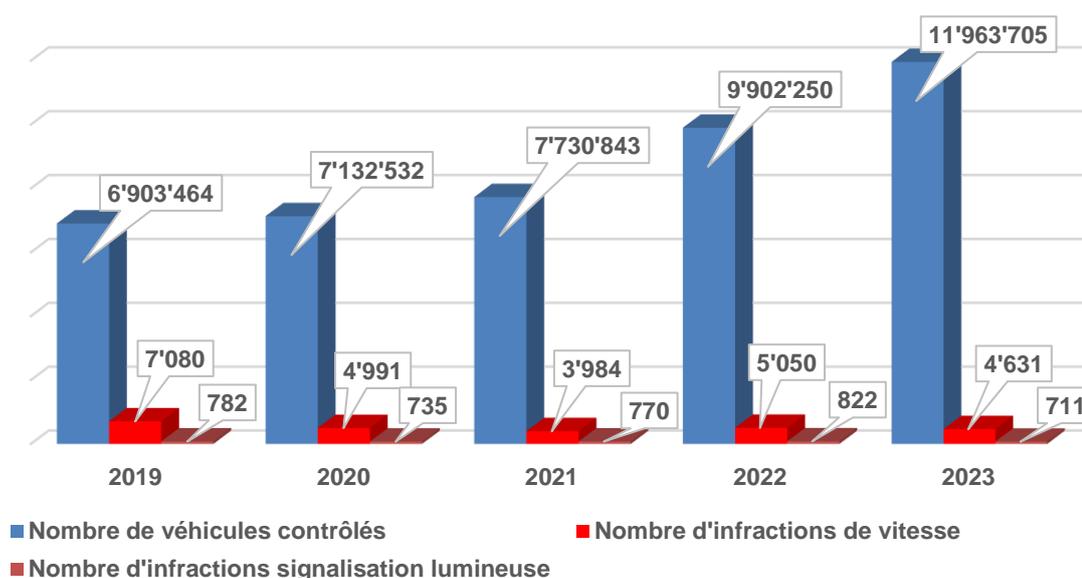


5.1.5 Appareils de surveillance automatique du trafic (SAT)

Il s'agit des appareils posés aux abords des carrefours et de certains passages pour piétons en Ville de Pully.

		2023	2022
Vitesse	Nombre de véhicules recensés	11'963'705	9'902'250
	Nombre d'infractions globales :	5'342	5'872
	Nombre d'infractions :	4'631	5'050
	Dépassements dénoncés par AO	4'585	5'013
	Dépassements dénoncés en Préfecture	40	26
	Dépassements dénoncés au Ministère public	6	11
	Pourcentage de véhicules en infraction (%)	0.033%	0.051%
Signalisation lumineuse	Nombre de véhicules en infraction	711	822
	Pourcentage de véhicules en infraction (%)	0.0055%	0.0083%

Statistiques de la Surveillance Automatique du Trafic (SAT)



5.1.6 Radars (y compris Trucam) sur le territoire de l'ASEL

Le détail des contrôles par radar ou Trucam et des rues concernées sont disponibles à la demande.

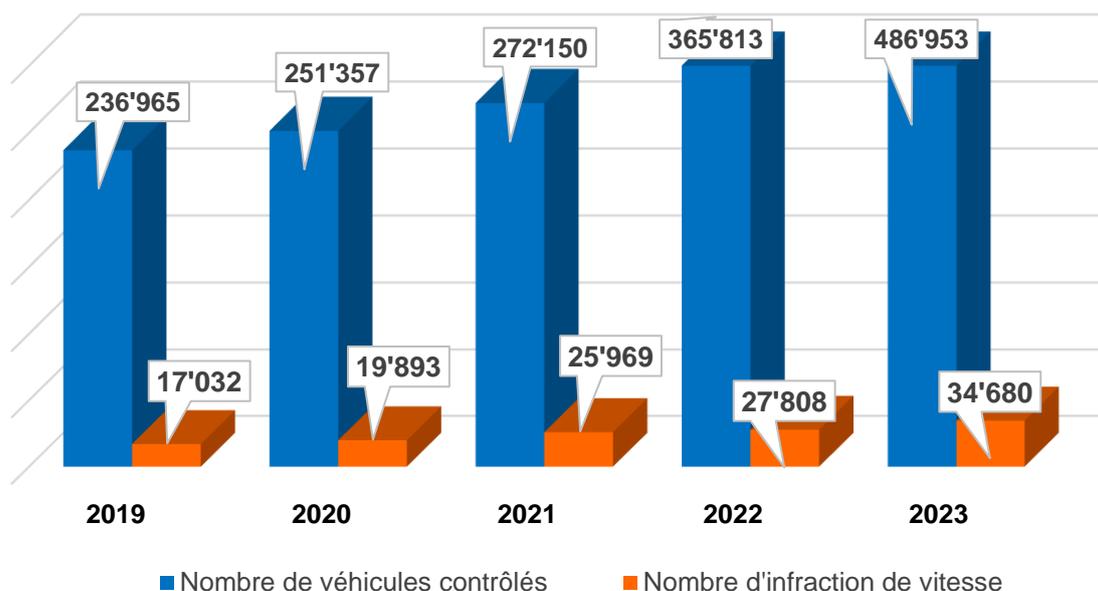
		Vhcs contrôlés	Vhcs en infraction	%	Amendes d'ordre				Préfecture		Ministère public	
					+1 à +5 km/h	+6 à +10 km/h	+11 à +15 km/h	+16 à +20 km/h	+ 16 à +24 km/h	+21 à +29 km/h	+25 km/h	+ 30 km/h
Pully	Zone 20	0	0	0.00%	0	0	0		0		0	
	Zone 30	34'365	4'249	12.36%	3'393	697	133		24		2	
	Zone 50	39'792	1'659	4.17%	1'327	245	68		13		6	
	Zone 60 (hors localité)	75'972	5'867	7.72%	3'913	1'368	419	112		44		11
	Zone 80 (hors localité)	34'500	1'152	3.34%	829	224	65	18		10		6
Belmont	Zone 30	4'844	776	16.02%	537	172	53		13		1	
	Zone 50	19'409	1'593	8.21%	1'268	248	47		23		7	
	Zone 60 (hors localité)	0	0	0.00%	0	0	0	0		0		0
Savigny	Zone 50	144'442	14'230	9.85%	8'776	3'415	1'319		614		106	
	Zone 60	20'535	1'008	4.91%	790	165	40		11		2	
	Zone 60 (hors localité)	0	0	0.00%	0	0	0	0		0		0
	Zone 80 (hors localité)	34'914	1'956	5.60%	1'441	337	114	40		20		4
Paudex	Zone 30	961	149	15.50%	105	30	12		2		0	
	Zone 50	77'229	2'041	2.64%	1'655	306	52		23		5	

Total en localité	341'577	25'705	7.53%	17'851	5'278	1'724		723		129	
Total hors localité	145'386	8'975	6.17%	6'183	1'929	598	170		74		21
Total	486'963	34'680	7.12%	24'034	7'207	2'322	170	723	74	129	21

Total radars	486'963	34'680	7.12%	33'733				797		150	
---------------------	----------------	---------------	--------------	---------------	--	--	--	------------	--	------------	--

		Pully		Paudex		Savigny		Belmont	
		Vitesse maximale	Lieu	Vitesse maximale	Lieu	Vitesse maximale	Lieu	Vitesse maximale	Lieu
En localité	Zone 30 km/h	60	Ch. du Liaudoz	49	Ch. de la Grangette			72	Rte d'Arnier
	Zone 50 km/h	95	Ch. de Rennier	89	Rte du Lac	100	Rte de Chexbres	90	Rte du Burenos
	Zone 60 km/h								
Hors localité	Zone 60 km/h	118	Rte d'Oron						
	Zone 80 km/h	159	Rte d'Oron			126	Rte de Lutry		

Statistiques du radar mobile



5.1.6.1 Radar mobile Pully - Lieux de contrôles

Lieux	Nbre de contrôles	Vhcs contrôlés	Vhcs en infraction	% de dénoncés	
				2023	2022
Alpes, Avenue des	8	670	94	14.03%	16.86%
Avenir, Avenue de l'	9	677	111	16.40%	26.22%
Bellevue, Avenue de	3	166	28	16.87%	13.65%
Belmont, Avenue de	1	13	0	0.00%	11.11%
Bouvreuil, Chemin des	5	422	82	19.43%	13.67%
Bruyère, Chemin de la	5	746	103	13.81%	17.18%
Cerisiers, Avenue des	5	1'445	125	8.65%	10.26%
Chamblandes, Chemin de	8	602	74	12.29%	14.98%
Chantemerle, avenue de	1	11	1	9.09%	0.00%
Château-Sec, Chemin du	12	4'286	540	12.60%	12.51%
Chenaule, Rte de	3	1'343	21	1.56%	1.28%
Clair Matin, Chemin de	2	95	16	16.84%	10.00%
Daillette, Chemin des	1	55	3	5.45%	16.85%
Davel, Chemin	8	1'014	232	22.88%	24.55%
Désertes, Avenue des	1	1'324	22	1.66%	0.98%
Deux-Pont, Avenue des	8	992	164	16.53%	16.54%
Faux-blanc, Chemin du	7	1'550	117	7.55%	19.14%
Forêt, bd de la	6	4'370	210	4.81%	2.39%
E. Guillemin, avenue	8	638	100	15.67%	2.40%
Général Guisan, avenue	6	7'450	114	1.53%	2.13%
Lavaux, avenue de	6	5'755	103	1.79%	2.26%
Leisis, chemin de	1	9	1	11.11%	15.91%
Liaudoz, chemin du	18	11'569	1'393	12.04%	15.87%
Manoir, chemin du	3	160	23	14.38%	17.03%
Montillier, chemin du	3	440	48	10.91%	16.90%
Oisillons, chemin des	3	145	17	11.72%	5.84%

Lieux	Nbre de contrôles	Vhcs contrôlés	Vhcs en infraction	% de dénoncés	
				2023	2022
Oron, rte de	46	110'079	7'099	6.45%	7.71%
Osches, chemin des	9	1'330	172	12.93%	16.82%
Pallin, chemin de	1	250	29	11.60%	17.20%
Peupliers, Avenue des	2	100	11	11.00%	8.49%
Poste, rue de la	1	440	23	5.23%	0.00%
Préau, chemin du	2	28	0	0.00%	15.71%
C.-F. Ramuz, avenue	4	1'275	29	2.27%	1.69%
Rennier, chemin de	15	16'042	944	5.88%	4.41%
Reymondin, avenue de	4	2'045	278	13.59%	-
Rochettaz, avenue de	6	1'534	124	8.08%	3.80%
Senalèche, avenue de	1	56	9	16.07%	11.28%
Somais, chemin de	1	36	5	13.89%	15.38%
Source, chemin de la	5	208	40	19.23%	16.36%
Tilleuls, chemin des	13	4'075	401	9.84%	12.09%
Viaduc, chemin du	1	15	0	0.00%	15.38%
Vignes, chemin des	3	77	9	11.69%	10.00%
Villardin, avenue de	3	1'092	12	1.10%	0.65%
Total	258	184'629	12'927	7.00%	8.17%

5.1.6.2 Radar mobile Paudex - Lieux de contrôles

Lieux	Nbre de contrôles	Vhcs contrôlés	Vhcs en infraction	% de dénoncés	
				2023	2022
Bordinette, route de la	2	33	0	0.00%	0.00%
Grangette, chemin de la	15	928	149	16.06%	16.08%
Lac. Route du	23	69'999	1'961	2.80%	4.13%
Simplon, route du	8	7'230	80	1.11%	1.17%
Total	48	78'190	2'190	2.80%	6.46%

5.1.6.3 Radar mobile Belmont-sur-Lausanne - Lieux de contrôles

Lieux	Nbre de contrôles	Vhcs contrôlés	Vhcs en infraction	% de dénoncés	
				2023	2022
Arnier, Route d'	14	2'210	366	16.56%	19.60%
Blessoney, Chemin du	0	0	0	0.00%	6.15%
Burennoz, Route du	10	4'116	425	10.33%	2.40%
Chaffeises, Route des	3	469	45	9.59%	5.45%
Chatruffe, Chemin de	7	265	63	23.77%	20.37%
Courtillet, Chemin du	4	74	13	17.57%	26.15%
Crau-au-Fer, Chemin du	1	16	2	12.50%	0.00%
Cure, Chemin de la	1	15	0	0.00%	0.00%
Ecaravez, Chemin des	2	89	10	11.24%	20.41%
Grands Champs	0	0	0	0.00%	0.00%
La Louche, Route de	11	1'436	205	14.28%	21.36%
Léchire, Chemin de la	4	221	27	12.22%	16.63%
Monts-de-Lavaux, rte des (hloc)	0	0	0	0.00%	1.37%

Lieux	Nbre de contrôles	Vhcs contrôlés	Vhcs en infraction	% de dénoncés	
				2023	2022
Monts-de-Lavaux, rte des (loc)	19	14'824	1'123	7.58%	7.65%
Pâquis, Chemin du	2	64	12	18.75%	21.43%
Plan, Chemin du	1	25	4	16.00%	26.00%
Pralets, Chemin des	0	0	0	0.00%	15.93%
Signal, Route du	3	237	44	44	13.30%
Villars, chemin de	5	192	30	15.63%	14.75%
Total	87	24'253	2'369	9.77%	9.85%

5.1.6.4 Radar mobile Savigny - Lieux de contrôles

Lieux	Nbre de contrôles	Vhcs contrôlés	Vhcs en infraction	% de dénoncés	
				2023	2022
Chexbres, route de	24	59'610	6'698	11.24%	12.68%
Claie-aux-Moines, route	15	13'515	494	3.66%	5.49%
Cullayes, route des	6	2'670	335	12.55%	13.70%
Grenet, route du	3	961	98	10.20%	13.44%
Jorat, route du	8	1'412	212	15.01%	13.85%
Lutry, route de	38	59'261	5'498	9.28%	11.36%
Miguettes, route des	2	32	9	28.13%	9.60%
Mollie-Margot, route de	13	5'671	304	5.36%	6.03%
Oron, route d'	23	50'045	3'111	6.22%	5.90%
Roche, route de la	2	114	7	6.14%	11.55%
Vers-chez-les, route de	8	6'600	428	6.48%	6.73%
Total	142	199'891	17'194	8.60%	9.17%

5.1.7 Commission de police et des contraventions (CPC)

- Elle a traité 2'718 cas (2'486 en 2022), soit :
 - pour des fautes de circulation, de parcage et infractions au Règlement de police ;
 - pour des dénonciations sur fonds privés.
- Elle a cité 0 contrevenant.
- Elle a émis :
 - 0 prestation au travail ;
 - 2 réprimandes (mineurs) ;
 - 0 avertissements ;
 - 42 ordonnances de classement.

Le secrétariat de la Commission de police et des contraventions a envoyé 898 sommations de payer (1'050 en 2022) dont certaines sont restées sans effet. Une procédure a alors été engagée. Ces actions peuvent s'échelonner sur plusieurs années. D'autre part, 236 ordonnances de conversion ont été prononcées (47 en 2022).

5.1.8 Montants encaissés

Parcage en Ville de Pully

Produits Horodateurs / Parcomètres	187'581.42 CHF
Macarons résidants / employés communaux / enseignants	291'537.50 CHF
Parking des Alpes / Abonnements	14'630.00 CHF
Total	<u>493'748.92 CHF</u>

Amendes encaissées sur l'ensemble des 4 communes

<u>Procédure simplifiée d'amende d'ordre (fichet jaune)</u>	
Règles de circulation	465'510.00 CHF
Radar mobile	2'200'180.00 CHF
Radar fixe / surveillance automatique des feux	314'340.00 CHF
<u>Procédure ordinaire en Commission de police</u>	
Règles de circulation – radar mobile – radar fixe - surveillance automatique des feux – règlements communaux	297'698.82 CHF
Infractions sur fonds privé	57'296.42 CHF
Revenu brut des amendes encaissées, après déductions des divers frais de procédure (sentences, contentieux)	<u>3'335'025.24 CHF</u>

5.1.9 Actions administratives

	2023	2022
Commandements de payer enregistrés	1'883	1'806
Commandements de payer notifiés	1'087	1'375
Exécution de mandats préfectoraux Office des poursuites	73	76
Notifications administratives pour instances diverses	53*	279

* Nouveau mode de calcul en 2023

6. DIVISION OPERATIONNELLE

6.1 Chef Sécurité publique



Premier-Lieutenant Sébastien RICHON

Chef de la Sécurité publique

Membre de l'Etat-Major

Il dirige la division opérationnelle qui comprend les entités chargées d'assurer les missions générales de Police (MGP) et les actions de prévention effectuées par des policiers en uniforme :

Police mobile

- Centrale téléphonique – réception PS
- Unités d'interventions police-secours

Police territoriale

- Unité proximité
- Unité prévention
- Unité radar
- Unité Garde-parcs

Il participe notamment aux :

- GT canton-communes Chef OP OPV
- GT canton-communes PS canton

6.2 Section Police mobile



Adjudant-chef Christophe Aeby

Chef Police mobile

Membre de l'Etat-Major

6.2.1 Centrale téléphonique – Réception PS

La centrale téléphonique de Police-secours réceptionne annuellement plusieurs dizaines de milliers d'appels. Ceux-ci proviennent - notamment - de la Centrale d'engagement de la Police cantonale (CVP) pour les interventions urgentes ayant lieu sur notre territoire opérationnel, ou directement de citoyens pour des sollicitations d'interventions moins urgentes ou pour des questions diverses.

Le personnel de la division opérationnelle accueille quotidiennement des citoyens afin d'obtenir des renseignements, y déposer plainte ou pour simplement obtenir une écoute attentive à toutes sortes de problématiques

6.2.2 Unités d'intervention Police-secours

Hormis les missions générales de police, qui correspondent aux interventions dites urgentes « 117 », les unités d'intervention de Police-secours ont également pour tâches de prévenir toute infraction et incivilité en accentuant une présence visible et dissuasive sur le terrain à pied, à vélo ou en véhicules motorisés.

6.2.3 Activité générale des unités Police-secours et Police de proximité

6.2.3.1 Interventions

	Pully	Paudex	Belmont	Savigny	Autre POLCOM/GDM	Chiffres 2023	Chiffres 2022	Variation 2022 / 2023
Troubles et nuisances	211	25	32	32	0	300	339	-11.50%
Assist. div. et à caractère social	1'614	136	230	264	0	2'244	2'010	11.64%
Alarmes diverses	19	2	0	4	0	25	42	-40.48%
Recherche personnes	25	1	1	1	0	28	29	-3.45%
Appuis autres POLCOM/GDM	0	0	0	0	151	151	100	51.00%
Total	1'869	164	263	301	151	2'748	2'520	9.05%

	2023	2022
Personnes contrôlées ou recherchées	1'794	1'526
Personnes interpellées (flagrant délit ou recherchée par une instance)	176	149

6.2.3.2 Infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants

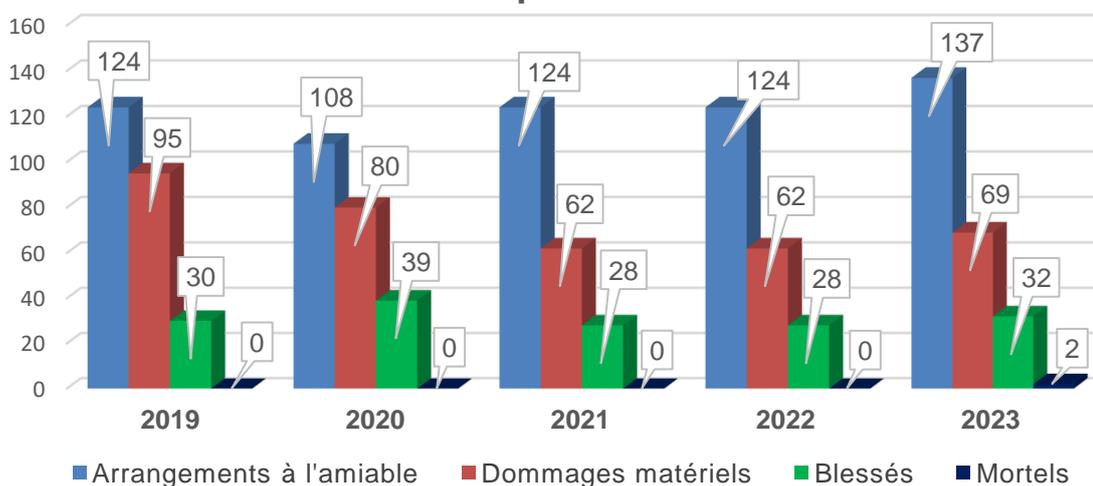
Quantité de stupéfiants saisie (Infractions constatées par Police Est Lausannois)	2023	2022
Haschisch – Marijuana – Cannabis	292 gr	240 gr
LSD	-	-
Cocaïne	2.25 gr	4.8 gr
Ecstasy	-	1 pièce
Kétamine	2 gr	-
MDMA	-	3.1 gr
Crack	-	1.7 gr

6.2.3.3 Accidents de la circulation routière



		Pully	Paudex	Belmont	Savigny	Chiffres 2023	Chiffres 2022	Variation 203 / 2022
Dégâts matériels (total)		45	3	7	14	69	62	11.29 %
Dommages matériels	- Dégâts matériels simples	11	3	2	6	22	25	-12.00 %
	- avec fuite	32	0	5	6	43	29	48.28 %
	- avec ivresse/surmenage /médicaments	2	0	0	2	4	7	-42.86 %
	- avec consommation stupéfiants	0	0	0	0	0	1	-100.00 %
Blessés	- avec blessé(s)	20	2	2	6	30	23	30.43 %
	- avec blessé(s) et fuite	0	0	0	1	1	0	100.00 %
	- avec blessé(s) ivresse/surmenage/médicaments	1	0	0	0	1	5	-80.00 %
Mortel	- mortel	1	0	0	1	2	0	200.00 %
Accident sans constat		98	8	9	22	137	124	10.48 %
Total		165	13	18	44	240	214	12.15 %

Statistique Accidents



6.2.4 Ivresses au volant/guidon

	Pully	Paudex	Belmont	Savigny	Chiffres 2023	Chiffres 2022	Variation 2023 / 2022
Ivresse non qualifiée (0,5 ‰)	23	3	0	4	30	49	-38.78%
Ivresse qualifiée (dès 0,8 ‰)	30	4	2	4	40	40	0.00%
Total	53	7	2	8	70	89	-21.35%

6.2.5 Véhicules / plaques trouvés ou volés

	2023		2022
	Trouvés	Volés	
Voitures	-	3	4
Cycles/cyclomoteurs	19	22	55
Motocycles	3	7	2
Plaques	21	3	31
	43	35	92
	78		

6.2.6 Plaintes enregistrées

	Pully	Paudex	Belmont	Savigny	Autre POLCOM/GDM	Chiffres 2023	Chiffres 2022	Variation 2023 / 2022
Vol simple	60	3	1	0	83	147	145	1.38%
Vol à la tire	4	0	0	1	29	34	39	
Vol à l'astuce	5	0	0	0	3	8	4	
Vol avec effraction véhicules	29	0	0	0	17	46	9	
Vol d'usage	22	3	1	2	11	39	46	
Dommages à la propriété	54	3	7	16	11	91	93	-2.15%
Voies de fait - Lésions corporelles	12	1	2	0	9	24	30	
Injures/calomnie/diffamation	18	0	4	0	5	27	9	
Constats de cambriolage	66	10	3	10	2	91	61	49.18%
Constats violences domestiques	19	0	3	2	2	26	23	
Autres plaintes	104	9	12	6	123	254	185	37.30%
Total	393	29	33	37	295	787	644	22.20%

6.3 Section Police territoriale



Adjudant Pierre-Alain MORIER

Chef Police territoriale

Membre de l'Etat-Major élargi

Historiquement, la police de proximité prend naissance dans l'Angleterre du 19^e siècle. Cette activité policière reposait principalement sur la prévention, la recherche de la confiance et la coopération de la population, ainsi que l'emploi de la force mais exclusivement en dernier ressort. L'évolution technologique et les mesures de rationalisation (patrouilles motorisées, usage de la radio, numérisation, centralisation des ressources) entraînent le risque que la police ne perçoive plus dans la même mesure les craintes et les besoins de la population. C'est pourquoi elle doit encore et toujours faire preuve de proactivité.

Toujours historiquement, la police de proximité se fonde sur la théorie du carreau cassé pour agir avant d'atteindre ce stade. Si un quartier est laissé à l'abandon (littéralement lorsque les carreaux cassés ne sont pas remplacés), le risque de désordre prend de l'ampleur, entraînant une hausse de la criminalité et un renforcement des peurs et du sentiment d'insécurité de la population.

C'est dans l'optique d'éviter ce type de situation que les principes de la police de proximité sont généralement axés sur l'établissement de liens plus étroits entre la police et la communauté qu'elle sert. Cela implique une présence policière visible et accessible dans les quartiers, une collaboration avec les habitants pour résoudre les problèmes locaux de sécurité et une approche préventive axée sur la résolution de problèmes plutôt que la répression. En bref, il s'agit de renforcer la confiance et la coopération entre la police et la population pour améliorer la sécurité et la qualité de vie dans les quartiers.



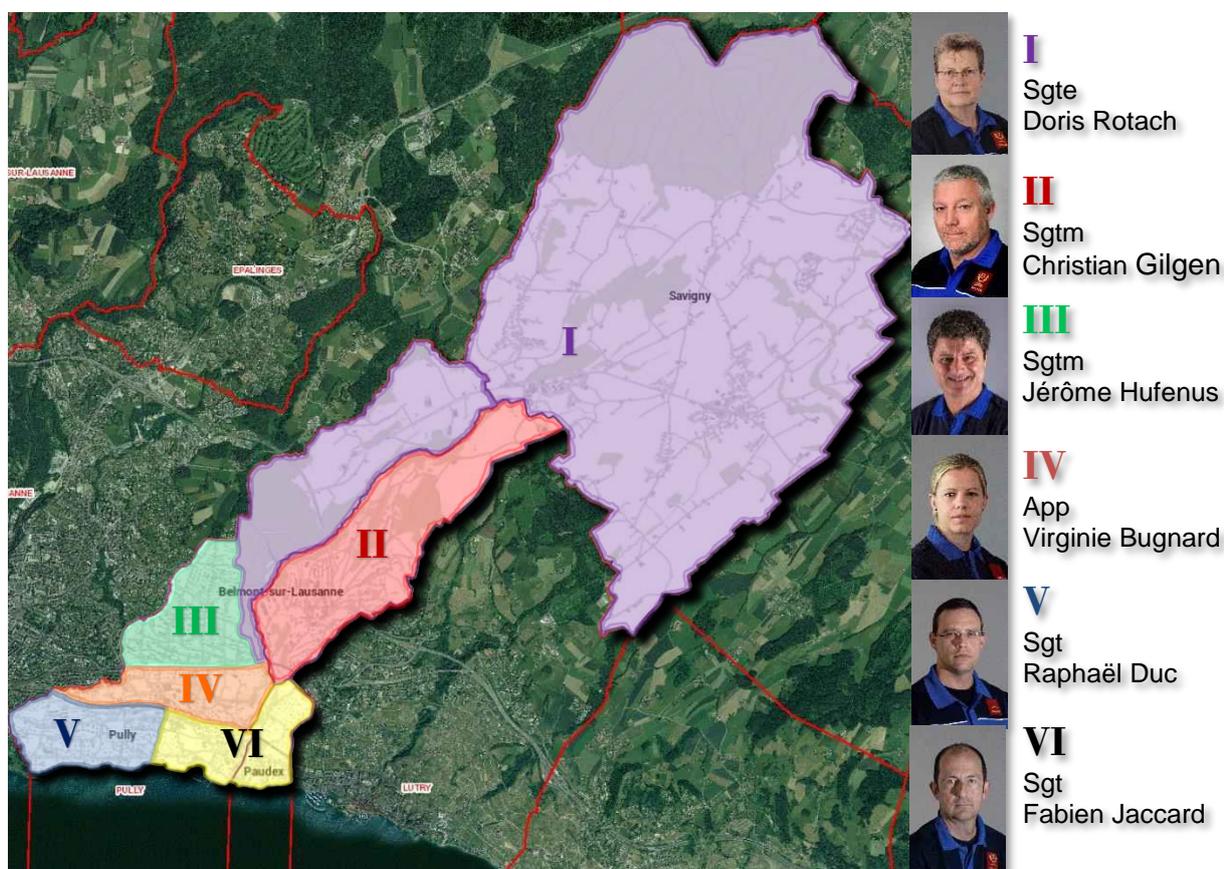
Depuis sa création en 2014, la section Prévention Proximité, qui compte 9 collaborateurs, ne cesse de s'accroître et de diversifier son activité. Afin de répondre aux attentes, ses missions sont notamment de :

- Marquer en permanence une visibilité préventive sur le terrain ;
- Gérer les problèmes récurrents dans le domaine de la sécurité et, si possible, de proposer des solutions durables ;
- Définir la cause d'un conflit de voisinage et effectuer une approche en résolution de problème avec les plaignants ;

- Planifier des actions de prévention en allant au contact des citoyens, des commerçants et des associations ;
- Tenir des stands d'information et de prévention ;
- Enseigner la prévention routière et des délits dans les établissements scolaires et au gymnase ;
- Etablir un contact privilégié avec les jeunes, les écoles et les parents ;
- Prévenir les abus sonores (contrôles au moyen du sonomètre) ;
- Prévenir les infractions routières (Visispeed, contrôles routiers) ;
- Lutter contre les incivilités, la petite et moyenne délinquance ;
- Faire respecter la propreté sur la voie publique.

6.3.1 Unité Proximité

Le territoire opérationnel est divisé en 6 secteurs, chacun sous la responsabilité d'un agent de proximité, lequel est en lien direct avec les Autorités, la population de son secteur et, en interne, avec l'Etat-Major.



Durant l'année 2023, les policiers de la cellule ont effectué diverses interventions et ce dans plusieurs domaines, en particulier dans ceux des incivilités, des infractions LCR et du RGPI, des nuisances et conflits de voisinage et entre élèves. Plus de 5'048 actions préventives ont été effectuées sur l'ensemble des secteurs (3'600 en 2022), notamment lors de patrouilles pédestres, aux abords des écoles et pour la surveillance du Consulat du Danemark. Dans le domaine de la circulation, les collaborateurs de l'unité ont procédé à 82 contrôles où quelques 19 contraventions ont dû être délivrées pour diverses infractions.

42 contrôles ont été organisés uniquement dans un but de sensibilisation et dans le cadre de la prévention coordonnée avec les polices communales. A cet effet, plusieurs flyers et articles publicitaires ont été remis aux usagers.

Par ailleurs, le policier spécialisé dans le domaine des nuisances sonores a effectué quelques interventions dans ce domaine particulier à la demande de propriétaires/locataires.

6.3.2 Unité prévention

Pour l'année scolaire 2022-2023, les spécialistes de la prévention routière ont dispensé plus de 103 heures d'enseignement auprès de 138 classes enfantines et primaires, du 1^{er} au 11^{ème} cycle Harmos des établissements scolaires de Pully, Paudex, Belmont et Savigny. Ceci nous a ainsi permis de rencontrer près de 2'935 écoliers, y compris les étudiants de 3^{ème} année du gymnase de Chamblandes à Pully.



A l'instar de 2022, des cours théoriques et pratiques ont été enseignés au Jardin de la circulation de la Vallée de la Jeunesse, infrastructure mise à notre disposition par la Police municipale de Lausanne. Ces leçons, données aux élèves de 6^{ème} Harmos, nous ont à nouveau permis de rencontrer plus de 200 écoliers scolarisés sur les communes de Pully, Belmont et Paudex.

	Pully	Paudex	Belmont	Savigny	Chiffres 2023	Chiffres 2022
Ecoles	738	85	113	162	1'098	1'168
Patrouilles préventives	5'585	498	346	860	7'289	7'321
Total	6'323	583	459	1'022	8'387	8'489

Dans le cadre de la « délinquance juvénile » (prévention des délits), des cours ont été dispensés aux élèves de 8^{ème} cycle Harmos. 16 classes entre Pully et Savigny ont ainsi été sensibilisées. Ce cours, donné sur deux périodes, traite de la problématique des vols à l'étalage, des dommages à la propriété (tags et graffitis), du littering, des insultes, du harcèlement et de tout ce qui est lié à l'image numérique.



QUELQUES ACTIONS DE PRÉVENTION EFFECTUÉES EN 2023 DANS LE DOMAINE DE LA CIRCULATION :



QUELQUES ACTIONS DE PRÉVENTION EFFECTUÉES EN 2023 DANS LE DOMAINE DE LA CRIMINALITÉ :



Arnaque à la location d'appartements



LGBTIQ+ : violences et discriminations



Marabouage et dérives



Démarchages téléphoniques



Faux neveu – faux policier



Cambriolages : protéger son domicile

6.4 Unité Radar



Radar mobile

Pour garantir un effet préventif et répondre également aux nombreuses sollicitations de citoyens souhaitant des contrôles de vitesse dans leur quartier, Police Est Lausannois dispose de 3 appareils de mesure de vitesse plus communément appelés « Visispeed ». Ces radars pédagogiques ont ainsi été installés sur une durée totale de 1'076 jours (969 en 2022).

Le service bénéficie également d'un véhicule banalisé équipé d'un radar mobile, ainsi que d'un appareil portable Trucam II qui peut être utilisé dans d'autres conditions, notamment dans des zones où la vitesse est limitée à 30 km/h et en présence d'obstacles. Des critères légaux très stricts, basés notamment sur la visibilité, les distances, les angles de contrôle, fixent les conditions permettant de déterminer à quel endroit un radar mobile peut être placé. La configuration des lieux peut parfois empêcher l'usage de cet appareil pour les raisons évoquées ci-dessus.



Trucam



Les nombreuses actions préventives et la pose des indicateurs de vitesse pédagogiques (Visispeed) permettent de maintenir un taux moyen de quelque 10 % de véhicules en infraction sur l'ensemble de notre secteur d'intervention. Toutefois, force est de constater que sur certaines artères, notamment dans les zones 30 km/h, ce taux reste malheureusement largement supérieur. L'objectif sera donc de faire diminuer ce taux d'infraction par l'adoption de mesures préventives telles que la mise en place de mobilier urbain et le maintien des contrôles pédagogiques et dissuasifs.

6.5 Unité Garde-parcs

Outre le contrôle des zones de parage à durée limitée et le contrôle général du stationnement, l'unité, composée de 4 Assistants de Sécurité Publique (ASP) assermentés, assure notamment :

- Le contrôle des stands lors des marchés hebdomadaires (contrôle de l'affichage des prix, encaissement des taxes, etc...) ;
- Une présence préventive dans les parcs et promenades publics ;
- Une mission journalière de sécurisation d'un passage pour piétons situé sur le trajet des écoliers.
- Un appui aux autres sections police lors de manifestations, contrôles routiers, incendies, accidents, diverses préventions et recherches de personnes ou véhicules.
- Des tâches administratives dans les domaines de la gestion des amendes d'ordre, parcomètres et horodateurs.
- Des transferts de documents et autres prélèvements pour les autorités.
- Le contrôle spontané de la signalisation routière.
- 120 heures (149 en 2022) ont notamment été effectuées pour la police des déchets (surveillance Eco points – littering etc...) en tant que tâches optionnelles pour la Ville de Pully.



7. DIVISION SERVICES GENERAUX



Premier-Lieutenant Christian BAERISWYL

Chef des Services généraux

Membre de l'Etat-Major

Les Services généraux regroupent différents aspects métiers et peuvent varier selon l'organigramme des corps de police. Au sein de Police Est Lausannois, le chef des Services généraux est directement responsable de gérer la logistique (moyens techniques et bureautiques), les véhicules et l'équipement du personnel uniformé, ainsi que de conduire la section et les unités de sa division. Le domaine informatique « police » est traité avec l'appui du Service informatique de la Ville de Pully.

7.1 Signalisation Routière (SR)

L'unité SR, composée de 5 collaborateurs (2 responsables au bureau SR et 3 collaborateurs constituant l'équipe technique) gère notamment les missions suivantes :

- Les panneaux de signalisation lors des demandes de réservations de places de parc pour les chantiers, manifestations, déménagements et livraisons privés ;
- Exécuter le marquage routier (rafraîchissement des lignes, places de parc, passages de sécurité pour piétons, pose de pictogrammes, etc.) ;
- Entretien et, si besoin, remplacer les signaux routiers défectueux ;
- Appuyer et collaborer avec les responsables des divers services techniques de nos communes partenaires (élaborations de plan de circulation, stationnement, etc.) ;
- Collaborer avec les diverses unités du service de police, en particulier pour la prise en charge de certains motocycles signalés, abandonnés (pose des appareils de comptage pour la circulation, etc.) ;
- Gestion administrative et logistique pour la bonne marche de l'unité SR (planification du travail, horaires, demande de congés, achat et entretien du matériel, machines et des véhicules, etc.) ;
- Contrôle des chantiers dans le domaine du respect du droit sur la circulation routière ;
- Séances avec les entreprises générales de construction, travaux routiers, gérances et propriétaires.

En 2023, l'unité de la signalisation routière a poursuivi sa mise aux normes sécuritaires (SUVA) en finalisant le nouvel aménagement de ses locaux techniques de la Damataire. Ainsi, deux ateliers distincts offrent dorénavant un espace pour le stockage de la signalisation verticale avec 2 établis et armoires de rangement pour les différentes et nombreuses pièces de rechange. Un second espace est affecté aux machines (entreposage, établis pour le service de révision hivernal). Le local de giclage, partagé en commun avec la DDGS au dépôt des Anciens-Moulins, nous donne entière satisfaction. Le bureau de l'équipe technique a été remanié pour recevoir un appareillage pour la sérigraphie de nos panneaux, déplacé depuis le poste de police.

La remorque d'appui à la signalisation routière est terminée. Une partie de son matériel a été utilisé lors d'accidents de la circulation d'une certaine ampleur et nécessitant un dispositif particulier pour la durée du constat sur le terrain.

Notre personnel a été particulièrement sollicité à Pully durant la phase finale du chantier hypercentre Pully, ainsi qu'à Belmont pour les travaux routiers sur Chaffeises-Burenoz.

Des séances de coordination ont été organisées avec les responsables techniques de nos Communes partenaires. En effet, nous devons nous répartir de manière plus efficiente les différentes missions liées aux travaux en cours et futurs.

La SR est intervenue à 25 reprises (26 en 2022) pour la remise en état de signaux endommagés ou démolis à la suite d'accidents ou de déprédations, ainsi qu'occasionnellement. 600 interdictions de parquer (540 en 2022) ont été posées sur l'ensemble de la ville. Plus de 120 demandes de réservations de places de stationnement (100 en 2022) ont été traitées pour des privés, des entreprises et nos communes partenaires. 110 heures (80 en 2022) ont été consacrées au contrôle des fouilles ouvertes par les services communaux de Pully et 90 heures (78 en 2022) pour les creuses privées et pose de la fibre optique, en forte augmentation.

7.1.1 Peinture utilisée (en kg)

L'équivalent de 1'500 kg de peinture (mono composant et deux composants) et quelque 650 litres de diluant ont été utilisés pour le marquage routier.

7.1.2 Véhicules de service

- Ramu 101 (voiture police Skoda) – Police-secours
- Ramu 102 (voiture police Skoda) – Police-secours
- Ramu 103 (voiture police KIA) – Unité proximité
- Ramu 104 (voiture police Skoda) – Police-secours
- Ramu 201 (moto police Yamaha) – Police-secours
- Ramu 202 (moto police Yamaha) – Police-secours
- Ramu 203 (moto police Yamaha) – Police-secours
- Ramu 301 (fourgon police VW) – Unité de proximité
- Ramu 401 (voiture civile Opel) – véhicule banalisé
- Ramu 402 (voiture civile Mitsubishi) – Assistants de Sécurité Publique
- Ramu 410 (voiture civile Citroën) – Unité radar
- Ramu 501 (fourgon Mercedes) – Signalisation routière
- Ramu 502 (fourgon Mercedes à pont) – signalisation routière
- Ramu 601 (scooter civil Yamaha) – Assistants de Sécurité Publique
- Ramu 602 (scooter EFUN E-JET électrique) – EM et LOG
- Ramu 603 (scooter civil Yamaha) – Assistants de Sécurité Publique
- Ramu 604 (scooter civil Piaggio 3 roues) - Unité Signalisation Routière
- Ramu 605 (scooter civil Yamaha) – Assistants de Sécurité Publique
- 3 cycles – Police-secours, brigade cycliste
- 3 vélos électriques – EM, PP et LOG

Sur l'ensemble de l'année, et dans le cadre des missions, ces véhicules ont parcouru 180'529 km.

8. CONCLUSION

En application de l'article 72 du Règlement intercommunal et fondé sur ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois

- vu le rapport du Comité de direction sur sa gestion 2023 ;
- vu le rapport de la Commission de gestion ;

décide :

- d'approuver la gestion relative à l'exercice 2023 ;
- de donner décharge au Comité de direction.

Approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 14 mai 2024.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION
Le président



J.-M. Chevallaz



Le secrétaire

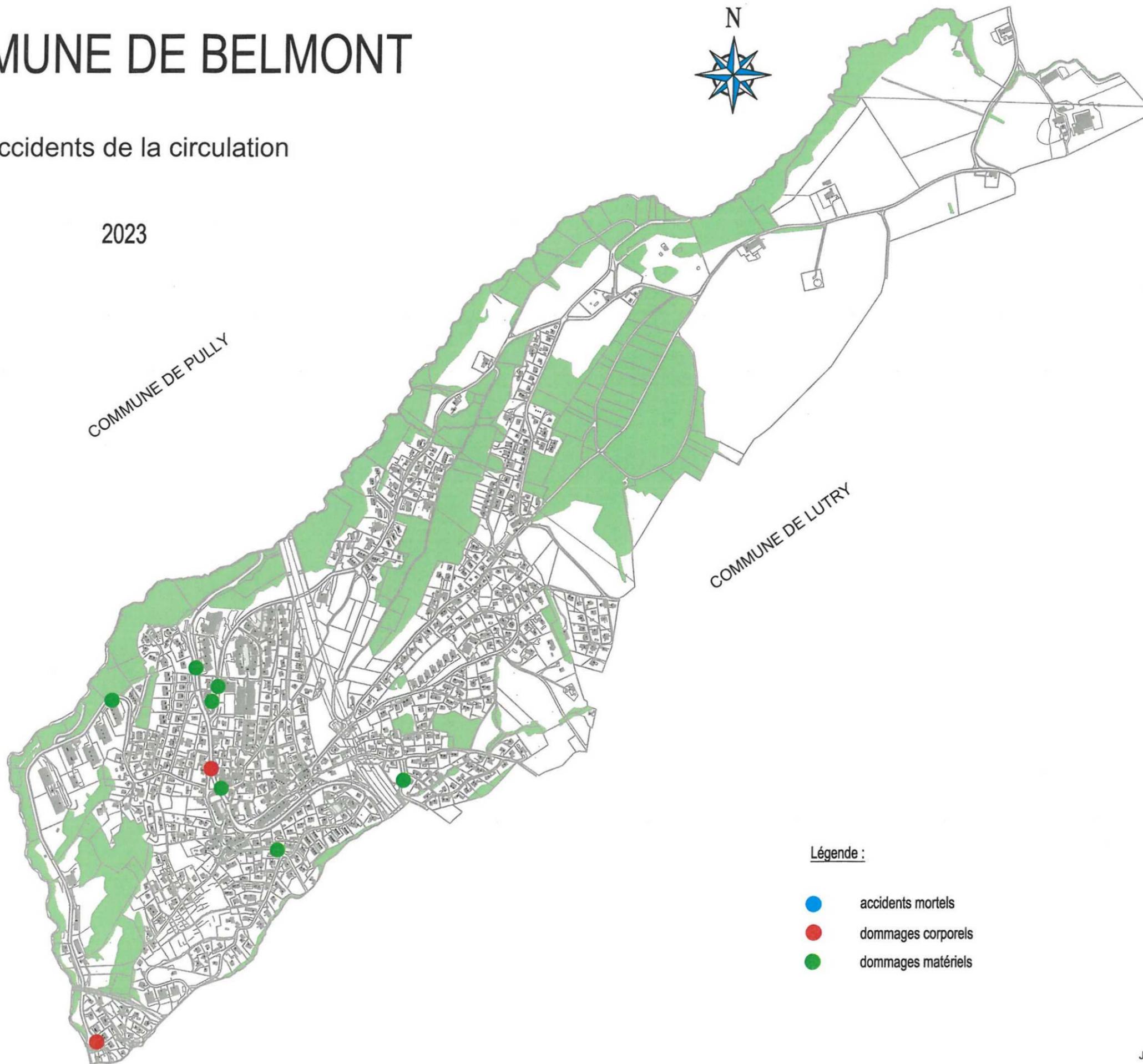


D.-H. Weber

COMMUNE DE BELMONT

Accidents de la circulation

2023



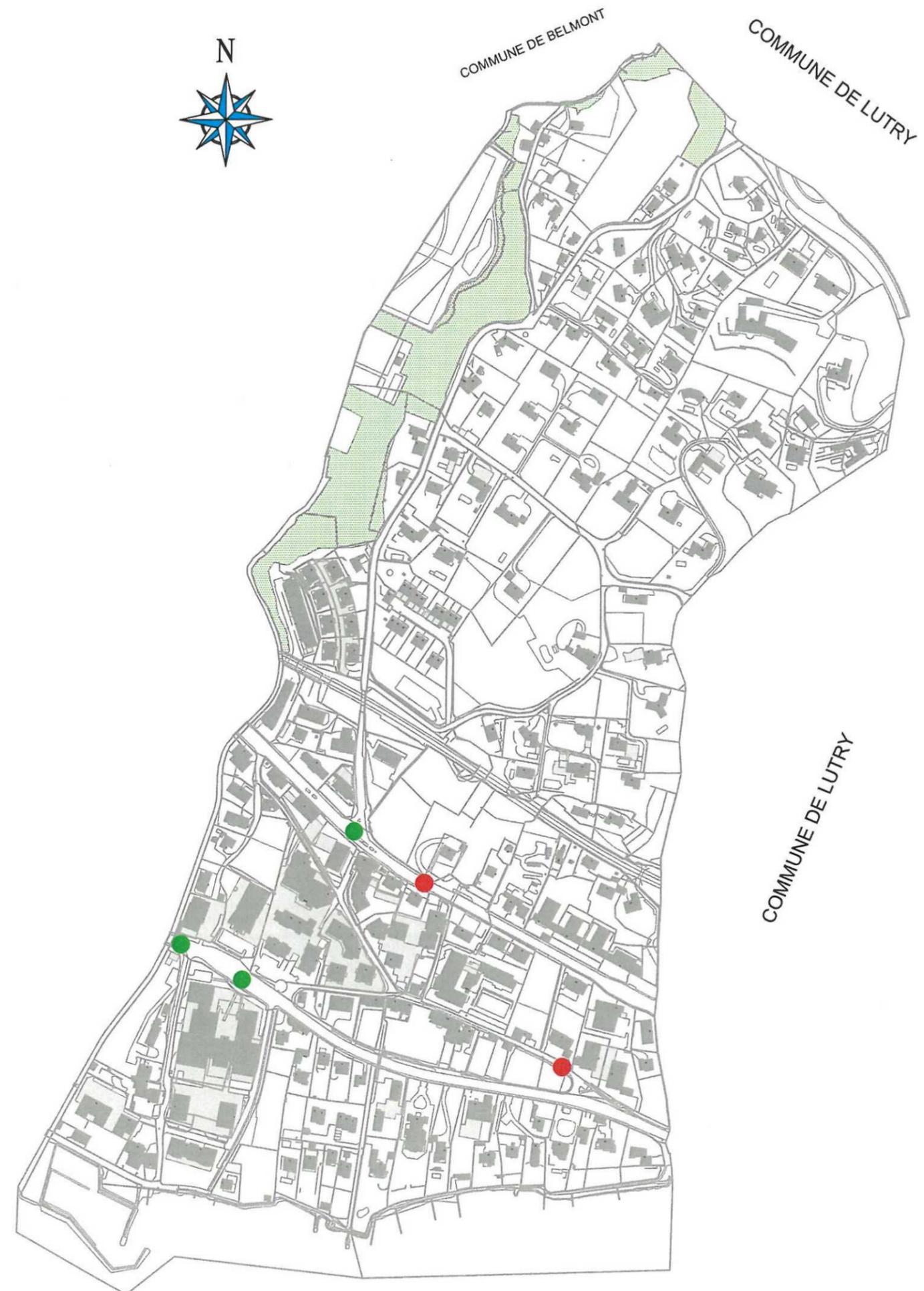
COMMUNE DE PAUDEX

Accidents de la circulation

2023

Légende :

- accidents mortels
- dommages corporels
- dommages matériels



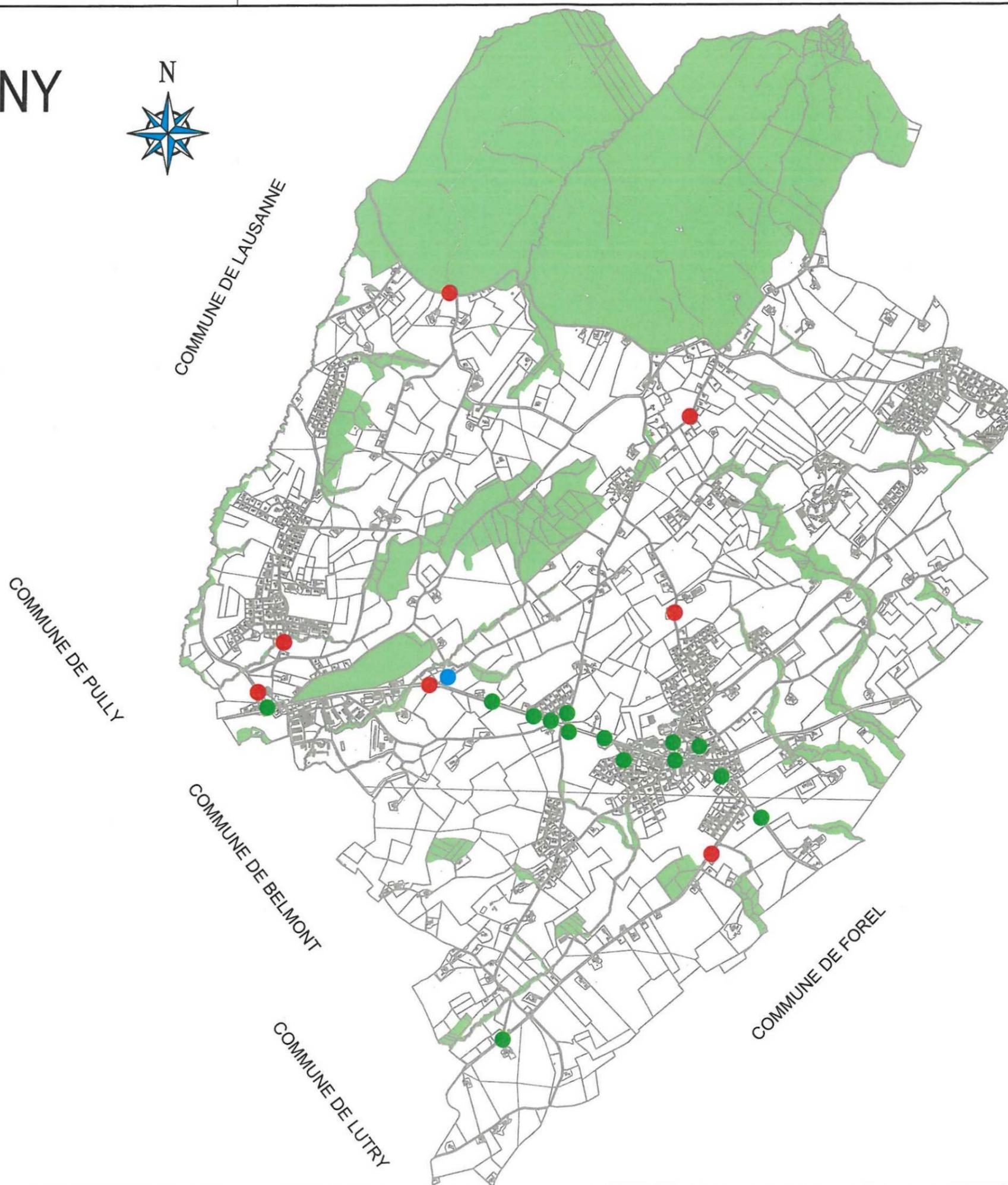
COMMUNE DE SAVIGNY

Accidents de la circulation

2023

Légende :

- accidents mortels
- dommages corporels
- dommages matériels





MONTS DE PULLY

Bois de Chenaulaz et Trois Chasseurs

Accidents de la circulation

2023

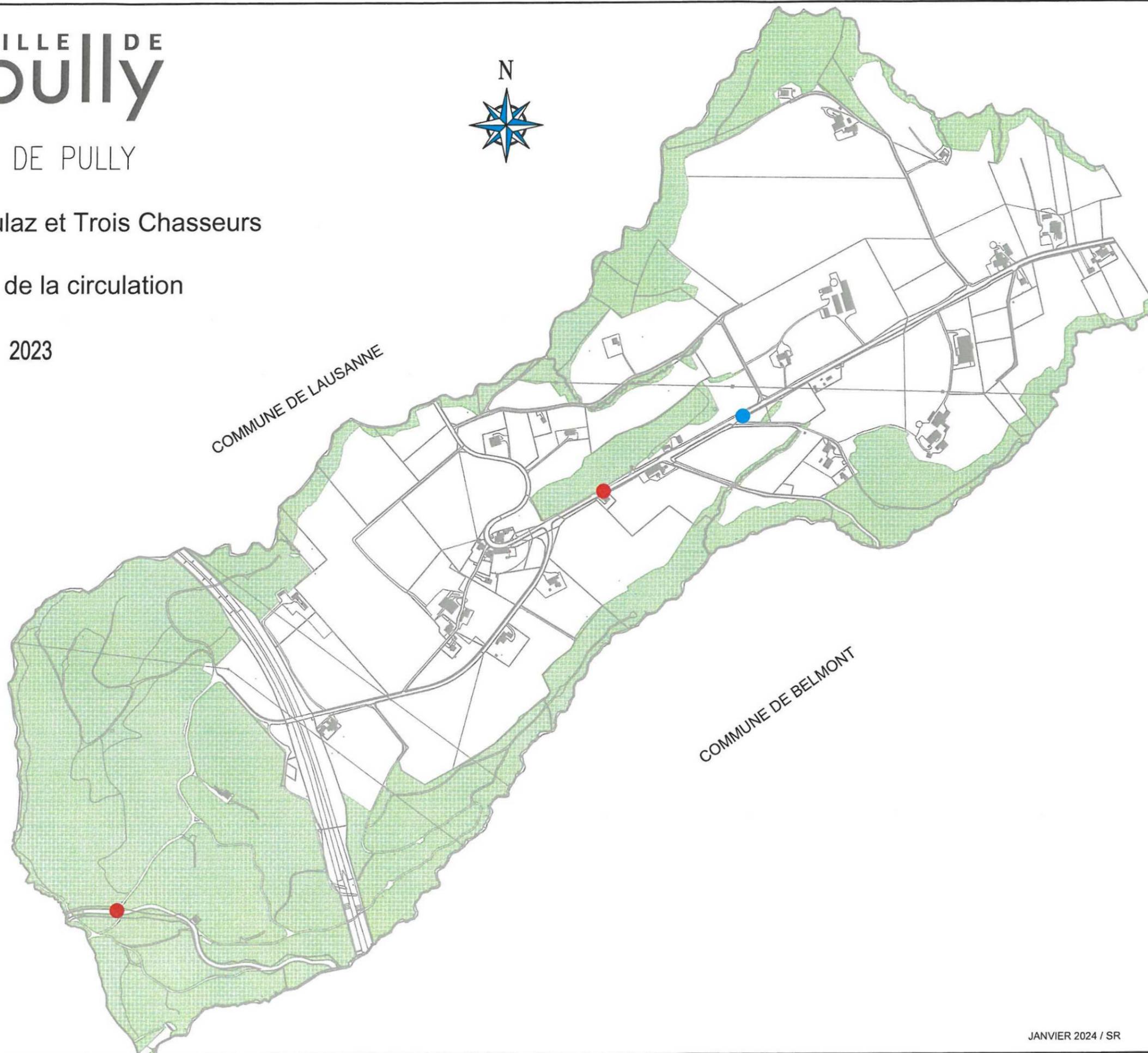


COMMUNE DE LAUSANNE

COMMUNE DE BELMONT

Légende :

-  accidents mortels
-  dommages corporels
-  dommages matériels



Accidents de la circulation

2023

Légende :

- accidents mortels
- dommages corporels
- dommages matériels

